



Ville de Lautrec  
81440

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 081-218101392-20260427-DELIB2026\_34-BF



---

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE UNIQUE FINANCIER

---

L'article L 2313-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte unique financier afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte financier unique (CFU) est un document qui se substitue au compte de gestion, établi par le comptable public et au compte administratif établi par le maire.

Après une expérimentation, la loi de finances pour 2024 généralise le compte financier unique au plus tard au titre de l'exercice 2026.

La mise en place du CFU permet :

- de favoriser la lisibilité de l'information financière en regroupant dans un même document les données budgétaires et patrimoniales,
- de simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable,
- d'aboutir à une confection 100 % dématérialisée des documents.

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2025.

Le budget primitif 2025 a été adopté le 14 avril 2025 par le Conseil Municipal de Lautrec.

Il se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes. Le budget 2025 a été élaboré sans hausse des taux de fiscalité communale.

## BUDGET PRINCIPAL

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### **Les dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement pour 2025 se sont élevées à 1 445 694,62€ et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	CFU 2025
011 –Charges à caractère général	407 884,35
012- Charges de personnel	678 406,26
014- Atténuation des produits	58 785.00
65- Autres charges de gestion courante	231 611.48
66- Charges financières	7 242.53
67- Charges spécifiques	100.00
68-Dotations provisions	
042- Opération d'ordre	61 665.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 445 694.62</b>

#### **Les recettes**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, locations de salles, ...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

#### **La fiscalité :**

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2024.

Foncier bâti (taux de référence) : 45.36 %

Foncier non bâti : 109%

CFE : 25.61 %

TH : 17.85%

#### **Les dotations**

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 691 815€

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 2 013 665,90 € et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	CFU 2025
013 -Atténuation de charges	1 471.09
70 -Produits des services, du domaine et vente	70 613.96
73- Impôts et Taxes	61 125.61
731- Fiscalité locale	820 978.60
74- Dotations et participations	758 539,03
75- Autres produits de gestion courante	213 821,14
76- Produits financiers	8.95
77- Produits spécifiques	62 174.09
78- Reprises provisions	687.43
042 –Opération d’ordre entre section	24 246.00
<b>Total</b>	<b>2 013 665.90</b>
002- Résultat de fonctionnement reporté	1 131 875,09

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

### SECTION INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### Les dépenses

Le volume total des dépenses d'investissement est de 986 772,32€

Opération	CFU 2025
Opération 10 : Grosses réparation	14 751.14
Opération 33 : Eclairage public	66 639.60
Opération 10009 : Acquisition matériel	9 411.57
Opération 16001 : Extension réseaux	10 140.03
Opération 17004 : Gros travaux	41 417.02
Opération 18001 : Aménagement cimetière	74 343.41
Opération 20002 : Réfection rampe de la Brèche	273 465.96
Opération 22001 : Archives commune	3 274.67
Opération 21003 : Salle festive et culturelle	49 281.55
Opération 23002 : Création terrain de foot	36 178.76

Opération 24001 : Vidéoprotection	
Opération 25001 : Réfection toiture école	
16 : Emprunt et dettes assimilées	79 438.37
040 Opération d'ordre (travaux régie)	24 246.00
041 Opérations patrimoniales	51 977.67
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>986 772.32</b>
<i>Déficit investissement reporté</i>	<i>718.13</i>

Les projets d'équipement et de travaux représentent **831 110.28€** du total et portent essentiellement sur les domaines suivants :

- Reprise du mur Rampe de lengouzy
- Reprise du mur Passage des figuiers
- Réfection mur de soutènement cimetière de Lautrec
- Création de travées au cimetière neuf
- Réfection de la rampe de la brèche
- Maitrise d'œuvre de la salle multi culturelle
- Création terrain d'entraînement
- Mise en place de la vidéoprotection
- Réfection toiture du groupe scolaire
- Eclairage public : Les promenades – Rue du Barry -Rampe des Quiétudes

### Les recettes

Le volume total des recettes d'investissement est de 656 115,13€ et se répartit de la manière suivante :

Chapitre	CFU 2025
10 : FCTVA –	40 600.26
10226 :Taxe d'aménagement	15 022.07
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés*	479 480.13
13 : Subvention d'investissement Rénovation éclairage public Remboursement facture	6716
2313 : Construction <i>-remboursement facture</i>	654
040 Opération d'ordre	61 665
041 Opérations patrimoniales	51 977.67
<b>TOTAL</b>	<b>656 115.13</b>

### ETAT DE LA DETTE

En 2025, la Commune a souscrit un emprunt pour financer les travaux de la salle multi culturelle

L'endettement de la Commune se compose de 4 emprunts à taux fixe.

Le remboursement du capital des emprunts représente 78 956.02€.